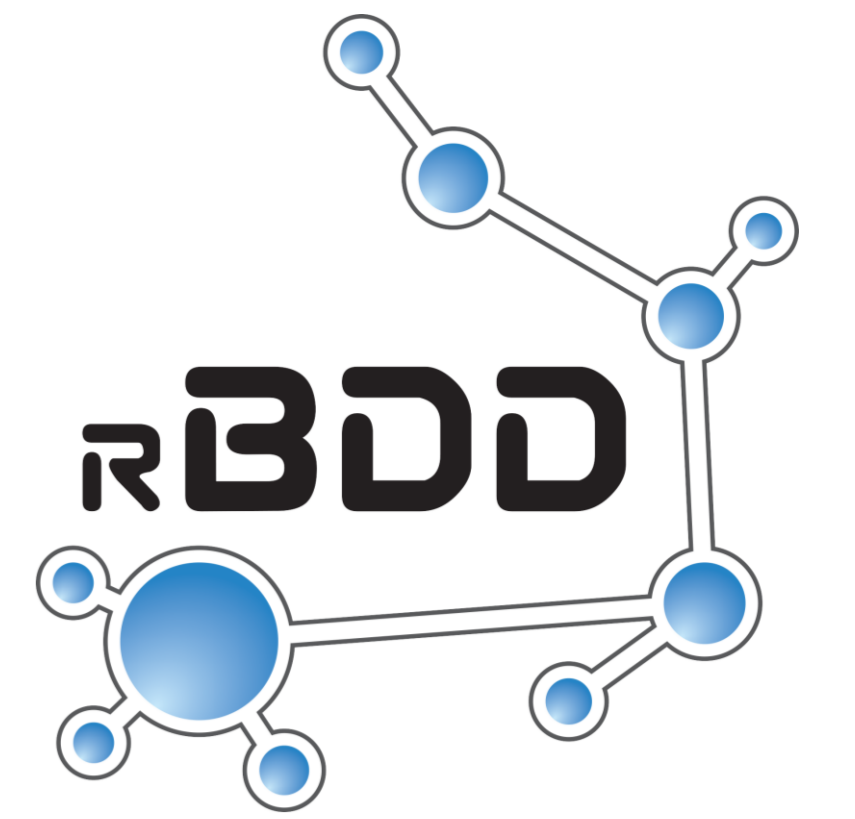




Le réseau Bases de données (RBDD)



Pourquoi ? Qui ?

Créé en juin 2012 pour structurer la communauté française de chercheurs et de techniciens qui conçoit et utilise des bases de données. Communauté constituée d'individus aux compétences diverses, confrontée aux nouveaux enjeux des données de la recherche, tels que la mise à la disposition libre et gratuite des données de la recherche (Opendata) ou leur archivage pérenne.

Sa mission est de répondre aux nouveaux besoins de la recherche en tirant parti et coordonnant les multiples compétences des différents acteurs à travers un réseau de personnels intéressés par les bases de données (chercheurs, informaticiens ou documentalistes).

S'adresse à tous les corps de métiers aussi bien aux ITA qu'aux enseignants chercheurs qui travaillent ou souhaitent travailler dans le domaine des bases de données quelles que soient les disciplines.

S'appuie sur des groupes de travail en charge notamment des aspects d'interopérabilité, de pérennité, d'évolution et de protection juridique des bases de données.

1. Organiser et stimuler une communauté autour d'un réseau collaboratif.

Définition d'un certain nombre d'objectifs organisationnels pour structurer et stimuler la communauté :

- échanges et communication ;
- conseils dans la réalisation de bases de données ;
- perspectives techniques ;
- offres d'emplois ;
- rédaction de fiches conseils ;
- actions de formations ;
- analyse prospective par des groupes de réflexion, des enquêtes ... ;

2. Rendre accessible, visible, exploitable les bases de données.

- Encourager la réalisation de catalogues de bases de données et de métadonnées. Par ce biais, le RBDD souhaite apporter les connaissances et compétences aux acteurs des bases de données pour qu'ils promeuvent leurs bases de données...
- Développer une réflexion sur la mise en place et l'utilisation des métadonnées pour le référencement des bases et la description des données tout en respectant les standards (pourquoi, à quels niveaux, dans quels formats, avec quels outils, ...). Plusieurs axes de travail sont prévus autour de l'articulation des données issues de champs disciplinaires différents, l'adoption de vocabulaires contrôlés et la structuration des bases pour un alignement efficace.
- Chercher à dépasser les niveaux local et national pour prendre en compte les directives européennes et les recommandations internationales/globales. Des fiches documentaires seront publiées sur les normes et les standards existants (normes ISO, directive INSPIRE, ...).

3. Rendre les bases interopérables pour accéder à de nouveaux niveaux de connaissances.

- Faciliter les échanges de données permettant leur réutilisation et leur croisement dans des configurations innovantes pour faciliter l'exploration et inférer de nouvelles connaissances.
- Faire connaître les standards existants, les dictionnaires et thésaurus, de favoriser le développement des ontologies et de diffuser les passerelles d'échanges existantes.
- Promouvoir l'interopérabilité sémantique : formats de métadonnées et vocabulaires.

4. Accompagner l'évolution technologique pour permettre leur pérennisation.

- Assurer une veille technologique dans l'évolution des outils en proposant une clarification et un défrichage de ces nouvelles techniques (ex : bases orientées objet, NoSQL, framework, web mapping).
- Mise en place des webconférences de présentation de projets de bases de données. L'objectif de ces conférences est de présenter les outils et les méthodes utilisées au quotidien par une équipe autour d'un projet de base de données et de son exploitation.
- Promouvoir l'utilisation d'outils libres.
- Elaborer des documents de bonnes pratiques : description de la chaîne opératoire de mise en œuvre d'une base de données - du schéma conceptuel à la diffusion des données sur le web sans oublier la représentation spatiale des données
- Sensibiliser les institutions, dont le CNRS, au problème de l'hébergement et du stockage des données et élaboration des recommandations pour la pérennisation des bases de données (y compris celles déjà inactives).

5. Aider la communauté dans les aspects juridiques liés aux bases de données.

La publication en ligne des bases de données se fait actuellement dans un environnement juridique extrêmement complexe qui dépasse largement le cadre national et en l'absence d'un cadre international accepté de tous.

Le RBDD met ainsi en place un groupe de travail "Informations juridiques" qui a pour but d'aider et informer au mieux la communauté autour des problèmes de publication des données, de droit et protection de la structure des bases, des logiciels et des données (droits d'auteur, droit sui generis, droit international, ...) sous forme de fiches documentaires.

6. Fonctionnement du réseau

Un comité de pilotage composé d'une quinzaine de personnes s'occupe de l'organisation et des orientations du réseau. Afin de mener à bien les objectifs développés dans ce document, plusieurs groupes de travail ont été mis en place :

- Groupe de travail « Interopérabilité »
- Groupe de travail « Métadonnées »
- Groupe de travail « Informations juridiques »
- Groupe de travail « Evolutions technologiques, veille documentaire et bonnes pratiques »

Ces groupes de travaux sont destinés à évoluer et peut être à permettre des collaborations avec d'autres réseaux du CNRS.

ACTIONS EN COURS

- Formation de formateur : «Métadonnées INSPIRE» 23-24 mai 2013
- Journées de rencontres du réseau 20-21-22 novembre 2013 à Paris
- Les webconférences (1 fois par mois) : rencontres et discussion avec le/les concepteurs d'une base de données par visioconférence

Document réalisé par les membres du comité de pilotage
Le 15 mars 2013

Nous contacter :
rbdd-cp@services.cnrs.fr

Adresse du site et inscription :
<http://rbdd.cnrs.fr>